



Agir pour l'Environnement

Agir pour l'Environnement :
97, rue Pelleport- 75020 Paris - Tél : 01 40 31 02 99 -
01 40 31 34 48 - Fax : 01 40 31 02 39 -
Email : ape@globenet.org - www.globenet.org/ape/



la Terre
L'AFFAIRE DU SIECLE!
Collectif Jo'burg 2002

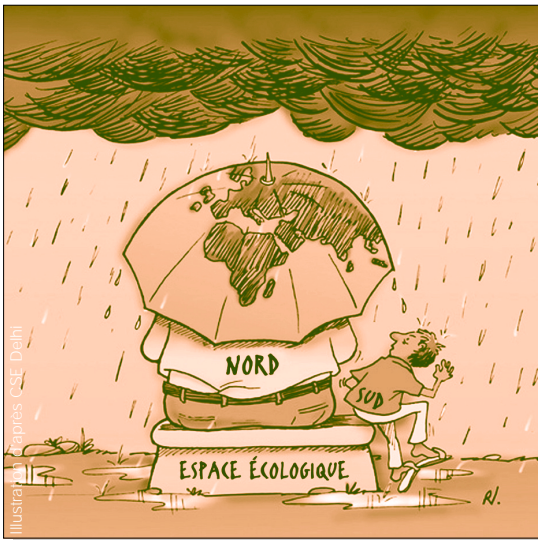
RENVOYEZ LES CARTES

A renvoyer dès aujourd'hui
et avant
le 31 mai 2003,
au Premier Ministre,
aux maires et à un(e) ami(e)



PENSER GLOBALEMENT, AGIR LOCALEMENT : L'AGENDA 21 LOCAL

En 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement à Rio a marqué une prise de conscience mondiale des risques pesant sur la planète en raison d'un mode de développement économique inéquitable et gaspilleur. Elle a affirmé l'urgence de préserver les ressources naturelles et de lutter contre les inégalités...



Dix ans plus tard, à l'heure du Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg, quelques pas ont été accomplis mais les avancées ne sont pas à la hauteur des défis planétaires.

Or, l'avenir de notre planète dépend de tous, au Nord comme au Sud, chef d'entreprise, responsable de collectivité, citoyen ou chef d'Etat !

Chaque geste a ses conséquences. Préserver la planète, réduire les inégalités pour nous, et pour les générations futures, est chose possible, une seule exigence : prendre ses responsabilités individuellement et collectivement !

Cette responsabilité, nous devons d'abord l'exercer nous-même.

Les associations partenaires de la campagne demandent au Premier Ministre, aux responsables des collectivités, à chaque citoyen, de s'engager à leur niveau afin de promouvoir des initiatives et actions s'inscrivant dans les recommandations de Rio faites il y a 10 ans déjà !

Quelques chiffres

- § 20% de la population mondiale accapare 80% des richesses !
- § 815 millions de personnes sont sous-alimentées.
- § 1 personne sur 5 vit avec moins de 1 dollar par jour soit 1,2 milliard de personnes.
- § biodiversité : d'ici 30 ans, 25% des mammifères et 11% des espèces d'oiseaux sont menacés d'extinction.
- § 20% de la population mondiale n'a pas accès à l'eau potable et 50% à un système d'assainissement.
- § De 1990 à 1995, 56 millions d'hectares de forêt ont été détruits. 14,6 millions disparaissent chaque année.

SOMMAIRE :

Page 2 et 3

- § Le développement durable : un choix de société
- § L' agenda 21 local en quelques thèmes

Page 4

- § Un peu d'histoire
- § Collectif Jo'burg 2002
- § Pour en savoir plus
- § Informations pratiques

SOUTIENS :

- Accueil Paysan § MDRGF § CNAFAL § IDEMU § Silva § Réseau Action Climat France § Alsace Qualité Environnement § Crid § Femmes et changements § Action consommation § Archet § Silva § Enda Europe § Agora 21 § Réseau Consommation Citoyenne § Les Amis du Monde Diplomatique § RITIMO § Ingénieurs Sans Frontières § Association l'Orange Bleue § le CIDCE § Association Science Technologie Société § Association Environnement Ecologie d'Organabo §

Le développement durable : un choix de société

" Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs "

(rapport Bruntland - Nations Unies - 1987)

Le développement durable, vulgarisé à Rio en 1992, constitue un modèle de développement qui respecte les principaux équilibres naturels de la planète, répond aux besoins fondamentaux des populations d'ici et d'ailleurs, et crée des solidarités entre tous les territoires.

Il concerne tous les acteurs de la société, incités à dialoguer et travailler ensemble autour de projets conciliant l'économique, le social et l'environnemental, articulant court et long terme et dimensions locales et globales...

Il suppose la mise en application des principes pollueur-payeur, de participation, de précaution, de solidarité, de responsabilité.

Collectivités territoriales : un outil, l'Agenda 21 local

Pour appliquer cette démarche, l'Agenda 21 (programme d'actions pour le XXI^e siècle adopté à Rio) propose aux collectivités locales de concevoir des Agendas 21 locaux, c'est à dire des programmes de développement durable établis en concertation avec les acteurs locaux.

En 2001, l'Agenda 21 local concernait 6 500 autorités locales appartenant à 113 pays. En France de nombreuses réalisations intéressantes mériteraient d'être intégrées dans un Agenda 21 local.

Le nouveau contexte législatif français constitue un important levier pour faire de tout projet de territoire un Agenda 21 local. Les mécanismes de financements ont également évolué dans ce sens : ils sont, en majorité, conditionnés au respect des principes du développement durable.

Animer et coordonner au niveau national

Actuellement, il manque une dynamique politique en faveur de l'Agenda 21 et de véritables moyens pour sa mise en place : sensibilisation de la population, formation des professionnels et soutien aux collectivités territoriales insuffisants.

L'Etat devrait mettre en oeuvre une action gouvernementale s'appuyant sur une structure interministérielle chargée d'animer la démarche au niveau national, de suivre et d'évaluer les Agendas 21 locaux ainsi que de coordonner les services de l'Etat.

De plus, la France devrait mettre en place des politiques cohérentes avec les engagements pris lors de la ratification des conventions internationales de Rio (changement climatique, diversité biologique, lutte contre la désertification).

Les lois

La loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999 invite les agglomérations et les pays à élaborer des projets de territoires conformes aux recommandations de l'Agenda 21,

La loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12

juillet 1999 a créé de nouveaux territoires de projets pertinents,

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13

d é c e m b r e

2000 a instauré deux outils de planification,

les Schémas de Cohérence Territoriales

(SCOT) et les Plans Locaux

d'Urbanisme,

La loi relative à la

démocratie

de proximité

du 27 février

2002 renforce la participation de la

population aux décisions (ex : création

obligatoire de conseils de quartiers dans les villes de plus de 80 000 habitants).

Tous acteurs

- **Citoyen**, nous avons un rôle d'éducateur vis-à-vis de nos enfants et de nos proches. Nous pouvons nous investir dans la vie locale : conseils de quartiers, débats publics...

- **Habitant**, nous pouvons réduire notre consommation d'eau et d'électricité, trier nos déchets, isoler notre habitat, préférer les transports en commun...

- **Travailleur**, nous pouvons demander plus de transparence, la publication d'informations environnementales et sociales, sans oublier les " bons réflexes " : tri du papier, recyclage...

- **Consommateur**, il nous appartient de choisir : en se renseignant sur la provenance de nos achats, en privilégiant les produits respectueux de l'environnement, équitables et issus d'une agriculture durable.

L'Agenda 21 local en quelques thèmes

Démocratie locale : faire participer les habitants

L'Agenda 21 local implique la consultation voire la concertation des acteurs du territoire (entreprises, associations, administrations ...) en amont de toute prise de décision. La loi relative à la démocratie de proximité, adoptée en 2002, renforce de tels dispositifs.

Des villes ou agglomérations comme Bouguenais (44), Romans-sur-Isère (38), Strasbourg (67) ou l'Île-Saint-Denis (93) ont développé des structures originales pour recueillir la parole des habitants et des acteurs du territoire : conseil de quartiers, groupe de travail, forum de discussion, comité citoyen. Les conseils de développement, mis en place dans le cadre des contrats d'agglomération et de pays, pourront constituer à l'avenir cette instance de débat public. L'implication des habitants peut aller jusqu'à la gestion d'une enveloppe de quartier (la Roche-sur-Yon - 85) ou à la mise en place d'un budget participatif à l'exemple de Porto Alegre (Morsang-sur-Orge - 91)

Se former et s'informer sur le développement durable

La prise en compte du développement durable implique un changement culturel. Dans cette perspective, les acteurs de l'éducation et de la formation, dont les associations, offrent des outils pédagogiques et des formations pour le grand public. L'éducation nationale et le secteur de la formation professionnelle proposent également des diplômes et des programmes consacrés au développement durable. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication représentent un bon support pour faire circuler l'information et en favoriser l'accès.

La collectivité locale peut participer au développement de cette culture en sensibilisant les habitants et acteurs locaux : rencontres, soirées-débats, enquêtes, journaux municipaux, points d'information. La mise en place de l'Agenda 21 local passe également par le développement des compétences des agents publics et des élus dans ce domaine.

Favoriser des modes de production et de consommation durables

Par sa politique d'achat, la collectivité peut promouvoir des modes de production et de consommation respectueux de l'environnement et équitables. Par exemple, 200 collectivités locales se sont engagées à acheter des produits fabriqués dans des conditions sociales acceptables, d'autres à se fournir uniquement en bois issu de forêts durablement gérées (Paris), à travers leur soutien à différentes campagnes associatives. Le nouveau code des marchés publics autorise désormais ces pratiques. Choisir une alimentation sans OGM ou issue de l'agriculture biologique dans la restauration collective (Lorient), favorise également le développement d'une agriculture durable.

Constituer une épargne solidaire ou effectuer des placements éthiques, participer à des réseaux d'échange de savoir ... sont à la portée de chaque citoyen pour encourager l'économie sociale et solidaire.

Lutter contre l'effet de serre

L'effet de serre entraînera, dans les années qui viennent, une élévation de la température moyenne et du niveau de la mer, catastrophique pour certains pays du Sud. Face à cette menace, le Plan National de Lutte contre le Changement Climatique propose différentes mesures. Chaque citoyen doit réduire sa consommation énergétique dans tous ses actes quotidiens.

Les collectivités territoriales peuvent développer des modes de transport collectifs, réaliser des choix d'urbanisme et d'aménagement privilégiant des déplacements courts et économes en énergie, valoriser les déchets, encourager les constructions Haute Qualité Environnementale, développer l'efficacité énergétique, développer une production d'énergie locale à partir des énergies renouvelables, ...

Plusieurs d'entre elles se sont engagées en faveur de la lutte contre l'effet de serre en adhérant à des campagnes européennes (www.iclei.org; www.klimabuendnis.org) ou en préparant un plan local de lutte contre l'effet de serre, tel qu'il existe en Allemagne.

Développer la solidarité internationale

La solidarité internationale doit faire partie intégrante de l'Agenda 21 local au travers des actions de solidarité décentralisée, d'échanges d'expériences et de savoir-faire, de participation des populations d'origine étrangère à la vie de la collectivité. La lutte contre la pauvreté et la dégradation de l'environnement doivent être au cœur de ces actions en direction des pays les plus démunis, au Sud et à l'Est. Celles-ci participent au développement d'une culture de paix et de solidarité.

Les expériences menées au Sud peuvent inspirer les pays du Nord : au Brésil, budget participatif de Porto Alegre, plans de développement durable de l'Etat de l'Amapa, gestion des déchets et des déplacements à Curitiba ; expérience de micro-crédits en Inde (Kerala) et au Bangladesh ; tontines en Afrique...

Le Collectif Jo'burg 2002

Le Collectif " Jo'burg 2002 " rassemble plus de 100 associations et syndicats des milieux de l'environnement, de la solidarité internationale, de la citoyenneté et de l'éducation, de l'action économique et sociale... autour du Sommet Mondial du Développement Durable, organisé du 26 août au 4 septembre à Johannesburg et de l'après-Sommet.

L'objectif du Collectif est d'interpeller les pouvoirs publics sur leurs engagements en terme de développement durable et de présenter des propositions issues de la société civile.

La campagne " La Terre, l'affaire du siècle ! " lancée par le Collectif donne une visibilité commune aux actions des membres du Collectif. Parmi ces actions : réaliser le bilan sur les engagements pris à Rio, sensibiliser et éduquer au développement durable et échanger sur les pratiques territoriales.

Le Collectif diffuse un texte " Positions des ONG " avec des fiches thématiques annexes. www.collectifjoburg2002.org

Un peu d'histoire

Date et lieu	Les événements qui ont marqué l'avènement du développement durable
1972 - Stockholm	Conférence des Nations Unies sur l'environnement - naissance de la notion d'écodéveloppement
1980	Le développement durable est cité pour la première fois par l'Union Internationale de la Conservation de la Nature (UICN) dans son ouvrage " Stratégie mondiale de la conservation ".
1987	Publication du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, appelé rapport Brundtland
1992 - Rio de Janeiro	Sommet de la Terre - adoption par les 110 chefs d'Etats présents de la "Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement" et de l'Agenda pour le XXIème siècle " Action 21 "
1997 - New York	Assemblée générale des Nations Unies, " Rio+5 "
2002 - Johannesburg	Sommet Mondial du Développement Durable du 26/08 au 4/09/02

Les autres grands rendez-vous internationaux

1994 - Le Caire (Egypte)	Conférence sur la population
1995 - Copenhague (Danemark)	Sommet pour le développement social
1995 - Pékin (Chine)	Conférence sur les femmes
1996 - Istanbul (Turquie)	Conférence Habitat II sur les établissements humains
1997 - Kyoto (Japon)	Conférence sur les changements climatiques - signature d'un Protocole
1999 - Carthagène (Colombie)	Conférence sur la diversité biologique - signature d'un Protocole
2002 - Monterrey (Mexique)	Conférence sur le financement du développement

Mode d'emploi de la campagne

- 1 - Signez et faites signer autour de vous les cartes postales et adressez les au Premier Ministre, à votre Maire et à l'un de vos proches.
- 2 - Renvoyez le coupon-réponse à Agir pour l'Environnement. Cela est indispensable pour évaluer l'impact de la campagne.
- 3 - Commander le matériel de campagne et diffuser le : proches, élus, associations, média...

Organismes partenaires de la campagne : Agir pour l'Environnement . 4D (Dossiers et Débats pour le Développement durable) . Collectif Jo'burg 2002 . Accueil Paysan . Association pour les Relations Culturelles et Humaines avec l'Environnement et le Territoire (ARCHET) . Association l'Orange Bleue . CIELE . Cohérence . Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) . Fédération Nationale des Foyers Ruraux (FNFR) . Institut Ecologique Européen . Action consommation . Réseau Consommation Citoyenne . Alsace Qualité Environnement . A l'écoute de la nature . Adome . Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation actives (CEMEA) . Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNAFAL) . Centre international de droit comparé de l'environnement (CIDCE) . Comité 21 . Centre de Recherche et d'Information sur le Développement (CRID) . Crisla . Enda Europe . Ingénieurs sans Frontières . Fédération nationale Léo Lagrange . Femmes et Changements . Institut de l'Ecologie en Milieu Urbain (IDEMU) . Les Amis du Monde Diplomatique . Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente (LFEPEP) . Mouvement pour les droits et le respect des générations futures (MDRGF) . Max Havelaar . ORCADES . Réseau Action Climat France (RAC-F) . Ritimo . Silva . Solidarité Laïque .

La présentation et les coordonnées des organismes sont disponibles sur demande à Agir pour l'Environnement.

Informations pratiques

- 1997 et 2000 : appels à projets lancés par le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'environnement et ses partenaires sur " Outils et démarches en vue de la réalisation d'Agendas 21 locaux ".

Un 3ème appel sera lancé au cours de l'année 2002. www.environnement.gouv.fr/dossiers/developpementdurable/

- 2001 et 2002 : deux appels à propositions lancés par la Commission européenne sur le thème du développement urbain durable. Appel renouvelé début 2003 http://europa.eu.int/comm/environment/funding/urban_en.htm

- La campagne Max Havelaar : " 500 villes s'engagent pour le commerce équitable", propose aux maires de s'engager afin de favoriser la consommation de produits issus du commerce équitable au sein des services municipaux et de mettre en œuvre des actions de sensibilisation et d'information (jusqu'à mars 2003). Contact : Vincent DAVID - Max Havelaar - Tel. 01 42 87 70 21 - e-mail : v.david@maxhavelaarfrance.org

- L'association 4D : propose des dossiers, des formations et des accompagnements en matière d'Agendas 21 locaux. Contact : 4D - 7, impasse Charles Petit - 75011 Paris Tél. 01 44 64 75 02

Pour en savoir plus

OUVRAGES

- **Le développement durable.** Bibliographie. ORCADES, 2001
- **L'écodéveloppement.** Stratégies pour le XXIème siècle, I. Sachs, Syros, 1997
- **La planète Terre entre nos mains,** S. Antoine, M. Barrère, G. Verbrugge, la Documentation française, 1994
- **Un monde solidaire,** comprendre pour agir. Syros, CRID, 1996
- **Notre Terre,** éd française par le CRISLA de la revue du CSE " Down To Earth "
- **Une économie de rêve,** R. Passet, éd. Calman Lévy
- **Notre empreinte écologique,** M. Wackernagel et W. Rees, éd. Ecosociété, 1999
- **Les femmes et le suivi de l'Agenda 21,** Femmes et changements, 2001
- **Repères pour l'Agenda 21 local,** association 4D, sept. 2001
- **Territoires et développement durable,** Comité 21, sept. 2001
- **Outils et démarches en vue de la réalisation d'Agendas 21 locaux.** Suivi des projets et ateliers d'échanges d'expériences - CD-rom du MATE regroupant 7 ouvrages, 2001
- **Le développement durable :** une autre politique pour les territoires, éd RARE, 2000
- **Villes et développement durable.** Des expériences à échanger. MATE, Cédidelp, FPH, 4D. 3 recueils d'expériences : 2000, 2001

SITES INTERNET

(faire précéder chaque adresse par www.)

Général : agora21.org, association4d.org, comite21.org, iisd.ca, globenet.org, unchs.org, environnement.gouv.fr, iclei.org, aqe.free.fr, lorangebleue.org, multimania.com/ecoutenature, mdrgf.org, mouvement-rural.org, c.wanadoo.fr/silva/
Sommet de la Terre : sommetjohannesburg.org, joburgsummit2002.com, earthsummit2002.org
Démocratie participative : amis-monde-diplomatique.fr, attac.org, adels.org
Formation au Développement durable : laligue.org, idemu.org, ecole-et-nature.org, planetecologie.org, crisla.dd@free.fr, orcales.org, planetere.org, globenet.org/demain-le-monde
Effet de serre : ademe.fr, amorce.asso.fr, energie-cites.org, effetdeserre.gouv.fr, rac-f.org, cler.org, ciele.org
Modes de production et de consommation : maxhavelaarfrance.org, ethique-sur-etiquette.org, commerceequitable.org, clcv.org, leolagrange-conso.org, nef.com, social.gouv.fr/economie-solidaire, commerce-solidaire.com, amisdelaterre.org, actionconsommation.org
Solidarité internationale : globenet.org/crid, globenet.org/enda